

**Tôt le matin, des réfugiés zimbabwéens font la queue au centre d'accueil de Musina, en Afrique du Sud, pour obtenir de l'aide.**

**Afrique du Sud  
Angola  
Botswana  
Comores  
Lesotho  
Madagascar  
Malawi  
Maurice  
Mozambique  
Namibie  
Seychelles  
Swaziland  
Zambie  
Zimbabwe**

# Afrique australe

## | Environnement opérationnel |

Le Zimbabwe fait exception dans le paysage politique globalement stable de l'Afrique australe. La création d'un gouvernement d'unité nationale au mois de février 2009 a suscité des espoirs d'amélioration, mais cette coalition reste fragile. En règle générale, il est devenu plus difficile aux personnes réfugiées en Afrique australe d'atteindre l'autosuffisance, du fait de la crise économique mondiale. La récession a également accru les rivalités et engendré des tensions au sein des communautés et entre communautés, tout en affaiblissant l'appui à l'intégration sur place en tant que solution durable. Néanmoins, l'Afrique australe offre un potentiel pour le développement de l'intégration sur place comme solution durable, solution pour laquelle un cadre juridique est actuellement à l'étude.



	Bureau régional du HCR
	Bureau par pays / Bureau national / Bureau de liaison du HCR
	Sous-délégation du HCR
	Bureau sur le terrain du HCR
	Unité de terrain du HCR
	Bureau planifié par le HCR
	Frontière internationale

## Stratégie

En Afrique australe, le HCR s'attachera en premier lieu à aider les États à préserver l'asile et à renforcer leurs capacités de protection, notamment en modernisant les lois existantes et en améliorant les procédures de détermination du statut de réfugié et d'enregistrement. Les flux migratoires mixtes constituent un vrai défi. En 2010, le HCR cherchera de nouveaux moyens d'assurer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le cadre plus général d'une gestion efficace des migrations.

Pour améliorer l'environnement d'asile en Afrique australe, il sera important de contrer la montée de la xénophobie. De concert avec les pouvoirs publics, les ONG, les organisations communautaires et les autres intervenants de la société civile, le Haut Commissariat s'efforcera d'inciter la population à plus de tolérance à l'égard des migrants et de la sensibiliser au sort des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Le recours à la réinstallation sera intensifié en Afrique australe pour répondre aux besoins de protection et remédier à la situation des réfugiés vulnérables. En 2010, le Haut Commissariat entend soumettre des demandes de réinstallation pour plus de 5 200 candidats, ce qui représente une augmentation de 64 pour cent par rapport à 2009.

## Contraintes

Les États de la région ont des difficultés à instituer des procédures d'asile nationales équitables, efficaces et pérennes. Les déplacements de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires de la Corne de l'Afrique, qui se dirigent vers le sud au sein de flux migratoires, sollicitent très fortement les systèmes d'asile nationaux. De fait, le phénomène risque d'affaiblir le soutien de la population à l'asile, ou d'inciter à des pratiques plus restrictives, telles que le confinement dans des camps ou l'introduction du concept de pays de premier asile.

## Opérations

Les programmes du HCR en **Afrique du Sud**, en **Angola** et en **Zambie** sont présentés dans des chapitres distincts, consacrés à ces pays. Les opérations menées dans les autres pays gérés par le bureau régional du HCR à Pretoria (Afrique du Sud) sont décrites de manière succincte dans les paragraphes suivants.

Le **Botswana** compte environ 3 400 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires pour la plupart d'Angola, de Namibie, de Somalie et du Zimbabwe, et résidant en majorité dans le camp de Dukwi. Le Comité consultatif pour les réfugiés mis en place par le Gouvernement applique désormais des critères plus stricts lorsqu'il statue sur les demandes de statut de réfugié déposées par des demandeurs d'asile qui ne proviennent pas des pays avoisinants.

En 2010, quelque 300 réfugiés devraient trouver une solution durable sous forme de rapatriement librement consenti, principalement vers la Namibie et le Zimbabwe, et 200 autres sous forme de réinstallation. Les demandes d'intégration sur place soumises par la quasi-totalité des 500 réfugiés angolais présents dans le pays attendent une décision des autorités. En 2011, le HCR cherchera à mettre simultanément en œuvre ces trois solutions, au profit de la population résiduelle relevant de sa compétence.

Un petit nombre de personnes réfugiées ou sollicitant l'asile dans les États insulaires de l'Océan Indien, à savoir les **Comores**, **Madagascar**, **Maurice** et **les Seychelles**, recevront une assistance matérielle du PNUD dans le cadre d'un mémorandum d'accord, ainsi qu'un soutien juridique lors de visites de suivi effectuées par le HCR. Le Haut Commissariat continue de rechercher des solutions durables pour ces personnes.

Le HCR a mis un terme à sa présence au **Lesotho** en 1997 mais continue d'apporter une aide à la protection en entreprenant si nécessaire des missions depuis l'Afrique du Sud. Le Lesotho

accueille actuellement une soixantaine de réfugiés de nationalités diverses et facilite leur intégration sur place.

Le **Malawi** prodigue l'hospitalité à quelque 12 000 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires pour la plupart du Burundi, de la République Démocratique du Congo (RDC) et du Rwanda ; environ 10 000 d'entre eux vivent dans le camp de Dzaleka. Des milliers de personnes traversent également le pays au sein de flux migratoires mixtes en provenance de la Corne de l'Afrique.

En 2010, le HCR continuera d'aider le Gouvernement à renforcer ses capacités de détermination du statut de réfugié, appellera à lever ses réserves à la Convention de 1951 sur les réfugiés et lui prêtera son concours pour réviser l'actuelle loi sur l'asile, de manière à donner aux réfugiés davantage de possibilités d'intégration sur place.

En 2010 et 2011, le programme mettra l'accent sur le rapatriement des Burundais et des Rwandais, ainsi que sur la réinstallation des réfugiés vulnérables dans des pays tiers. Il est également prévu de lancer un projet pilote de rapatriement des demandeurs d'asile déboutés, lesquels n'ont guère de solutions en vue du fait du rejet définitif de leur demande.

Au début de l'année 2009, la population relevant de la compétence du HCR au **Mozambique** était d'environ 7 600 personnes (3 150 réfugiés et 4 450 demandeurs d'asile), majoritairement originaires de la RDC, puis du Burundi et du Rwanda, et enfin d'autres pays d'Afrique. Plus de 60 pour cent d'entre elles résident dans le camp de réfugiés de Marratane, dans le Nampula.

Le Haut Commissariat continue d'aider le Gouvernement à amender la législation sur les réfugiés afin d'améliorer la procédure de détermination du statut et de recours. Il a intensifié ses efforts de suivi de la protection et de renforcement des capacités le long de la frontière septentrionale du Mozambique, afin de documenter les tendances en matière de mouvements de population et d'aider les fonctionnaires locaux à consolider leurs interventions de protection.

L'Organisation cherchera à remédier aux problèmes d'apatridie d'un certain nombre d'ouvriers agricoles zimbabwéens qui ont des liens historiques avec le Mozambique, et de Mozambicains dépourvus de pièces d'identité résidant dans les pays limitrophes.

Si l'élaboration d'un cadre juridique pour l'intégration sur place est toujours à l'étude, le Mozambique a mis de nouvelles parcelles de terres agricoles dans le voisinage du camp de Marratane (province de Nampula) à la disposition des réfugiés et des habitants, accordant à la fois le droit de circuler librement et de travailler aux réfugiés. Des solutions durables sous forme de rapatriements, notamment en RDC, au Burundi et au Rwanda, seront également recherchées dans la mesure des possibilités.

La **Namibie** accueille plus de 8 000 réfugiés et demandeurs d'asile ; près de 6 000 d'entre eux sont originaires de l'Angola, les autres provenant du Burundi, de la RDC et du Rwanda. Le HCR cherchera à rapatrier de leur plein gré des Angolais réfugiés en Namibie et s'attachera à promouvoir l'intégration sur place d'autres réfugiés. Grâce à une nouvelle enquête, le Haut Commissariat pourra affiner sa stratégie opérationnelle et planifier ces activités, qui se poursuivront vraisemblablement en 2011. Le Gouvernement considère que l'intégration sur place constitue la meilleure solution pour certains Angolais réfugiés de longue date, et le HCR a offert son assistance pour l'élaboration d'une politique et d'un cadre juridique à cet effet.

Bien qu'il ne soit plus présent au **Swaziland**, le HCR prodigue, par l'intermédiaire de partenaires d'exécution, une aide dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'autosuffisance et de la protection, à plus de 1 300 personnes relevant de sa compétence (760 réfugiés et 540 demandeurs d'asile, principalement originaires de RDC, du Rwanda et de Somalie). Comme ces personnes progressent dans la voie de l'autosuffisance, le HCR envisage de supprimer graduellement son assistance.

Jusqu'en 2009, le bureau du HCR au **Zimbabwe** s'est avant tout employé à protéger et à aider les réfugiés. Il a ensuite lancé progressivement un programme centré sur les déplacés internes et les rapatriés. À la fin de l'année 2008, le pays accueillait environ 4 000 personnes relevant de la compétence du HCR (3 370 réfugiés et 530 demandeurs d'asile), dont 2 800 dans le camp de Tongogara, situé non loin de la frontière mozambicaine. La plupart sont originaires du Burundi, de RDC et du Rwanda. Au premier semestre 2009, la population du camp a augmenté, pour atteindre plus de 3 500 personnes.

Le HCR s'est fixé pour objectif de maintenir les normes en dépit de la situation socio-économique difficile que connaît le Zimbabwe, tout en recherchant des solutions durables sous forme de rapatriement et de réinstallation dans la mesure des possibilités. De nombreux Zimbabwéens ont été déplacés à l'intérieur du pays du fait de l'agitation sociale et des violences. Au milieu de l'année 2009, le Coordinateur des secours d'urgence des Nations Unies a constitué un module de protection dans le pays et désigné le HCR comme chef de file.

Le Haut Commissariat prévoit de venir en aide à 40 000 déplacés internes en 2010 et à 40 000 également en 2011 au moyen de programmes d'information et d'orientation juridique, d'interventions d'urgence destinées à renforcer les moyens de subsistance et d'un appui à la réconciliation sur le terrain, ainsi que par une action de sensibilisation accrue auprès des autorités locales.

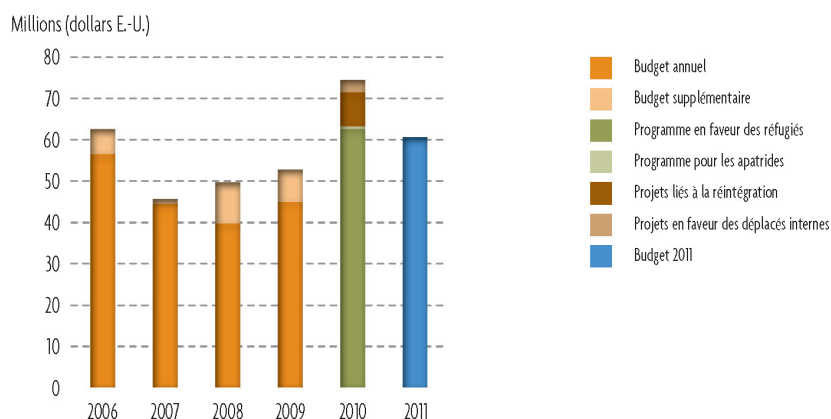
L'Organisation se propose en outre d'aider jusqu'à 60 000 Zimbabwéens en 2010 et 80 000 en 2011 à rentrer d'Afrique du Sud et à se réintégrer dans leur pays d'origine. Il sera toutefois indispensable de redynamiser l'économie et de rétablir les infrastructures sociales si l'on veut encourager les réfugiés et les demandeurs d'asile zimbabwéens à rentrer dans leur pays. En 2010, le HCR et d'autres acteurs clés étudieront également les moyens d'élaborer des stratégies et des interventions pour lutter contre l'apatridie au Zimbabwe.

## Informations financières

En 2007, le budget du HCR a diminué sensiblement en raison de la réduction de l'opération de rapatriement en Angola. En 2008, les besoins ont augmenté du fait de la situation d'urgence au Zimbabwe et des conséquences des violences xénophobes en Afrique du Sud. L'évaluation des besoins globaux menée à titre expérimental en Zambie en 2009 a entraîné une autre hausse en 2009.

Le budget 2010 montre des hausses non négligeables dans la plupart des pays, dues aux évaluations des besoins globaux. L'augmentation budgétaire est en partie destinée à répondre aux besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile en Afrique du Sud, qui se sont accrus à la suite des violences xénophobes ; elle servira également à financer la reprise de l'opération de rapatriement vers l'Angola.

## Budget pour l'Afrique australe en 2006-2011



## Budget pour l'Afrique australe (dollars E.-U.)

PAYS	BUDGET 2009 RÉVISÉ <sup>1</sup>	2010				TOTAL	2011
		PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4		
Angola	4 340 132	7 432 733	0	5 908 389	0	13 341 121	6 970 000
Botswana	2 983 730	3 253 615	0	0	0	3 253 615	2 380 000
Malawi	2 473 774	3 456 591	0	0	0	3 456 591	3 010 000
Mozambique	3 250 779	4 079 998	90 104	0	0	4 170 102	3 465 400
Namibie	2 708 690	3 773 520	0	9 727	0	3 783 247	2 500 000
Afrique du Sud - Bureau régional 2	10 419 690	26 387 840	350 000	0	0	26 737 840	22 470 000
Zambie	16 128 380	11 396 776	0	0	0	11 396 776	10 600 000
Zimbabwe	7 170 512	2 816 511	176 752	2 344 521	3 027 517	8 365 300	9 200 000
Activités régionales	3 277 000	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>52 752 687</b>	<b>62 597 583</b>	<b>616 856</b>	<b>8 262 636</b>	<b>3 027 517</b>	<b>74 504 592</b>	<b>60 595 400</b>

<sup>1</sup> Inclut les besoins pour les programmes supplémentaires d'un montant de 7 875 830 dollars E.-U.

<sup>2</sup> Inclut les activités régionales en Afrique australe.